

COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi 30 décembre 2010

Bientôt un service de facilitateur en urbanisme et en architecture!

A l'initiative d'Emir Kir, Secrétaire d'Etat en charge de l'Urbanisme, le Gouvernement bruxellois a décidé d'octroyer une subvention de 400.000 € à l'asbl « Le Centre Urbain » pour le développement d'un service de « facilitateur en urbanisme et architecture » à destination du grand public.

Le Centre Urbain, dont le guichet accessible au grand public est situé aux Halles Saint-Géry, est un centre d'information au profit des citoyens dans les matières de l'environnement, de la rénovation urbaine, du patrimoine et de l'aménagement du territoire. Il mène également des études spécifiques dans ces matières et dispense des conseils auprès des administrations.

Le nouveau service de « facilitateur en urbanisme » viendra compléter ces missions déjà étendues du Centre Urbain.

Ce service comprendra plusieurs volets:

- le développement d'un conseil « urbanisme » de première ligne au guichet du Centre Urbain. Ce travail s'organisera selon le cadre suivant:
 - **Informations** : donner une information claire et complète sur les règlements, contraintes et procédures d'urbanisme s'appliquant au bâtiment, parcelle ou projet du demandeur.
 - **Explications** : au-delà de l'information, expliquer ce que cela implique pour le projet du demandeur, et les motivations d'intérêt général qui sont en jeu.
 - **Solutions** : aider le demandeur à trouver les solutions qui lui permettent de concilier ses projets et la réglementation, avec réalisme en définissant les marges de manoeuvre et les procédures à suivre... en renvoyant le cas échéant le dossier vers un architecte qualifié.
 - **Assistance aux démarches** : au cas où le dossier ne demanderait pas la sanction d'un architecte, assistance aux démarches et à la rédaction des éventuelles demandes de permis.
- le développement de conseils aux administrations, de dispositifs de sensibilisation en matière urbanistique.

- La réalisation de conférences et de publications sur le sujet.

Ce service de conseil sera mis en place dès le début 2011. Il nécessitera l'engagement de trois personnes.

Un travail de réflexion sera par ailleurs mené en parallèle par le Centre Urbain quant à la création en Région bruxelloise d'un service de conseil urbanistique et architectural pour les projets privés de petite ampleur (travail équivalent, mais à moindre échelle, à celui mené par le maître-architecte pour les « grands projets » urbanistiques publics).

« La matière de l'urbanisme est très complexe pour n'importe quel citoyen, d'autant plus que les règles urbanistiques ont connu et connaissent encore des modifications, commente Emir Kir, Secrétaire d'Etat en charge de l'Urbanisme. Je l'ai annoncé, je souhaite faire de cette législature celle de l'explication et de la clarification. La création de ce service de facilitateur fait partie intégrante de cette démarche. L'expertise du Centre Urbain en matière de conseil et d'encadrement des Bruxellois dans des domaines techniques est unanimement reconnue. Il était donc tout à fait naturel que nous en fassions notre partenaire pour cette mission qui, non seulement aidera les citoyens dans leurs démarches, mais soulagera aussi certainement les services de l'urbanisme régionaux et communaux. »

Contact presse:

Fabienne Defrance 02/506.34.19 ou 0499/588.300